



## INFORUP

Semaine du 17 au 21 décembre 2018

**Le prochain InfoRup sera publié le 11 janvier 2019.**

**Bonnes fêtes de fin d'année à tous.**

### **LE CONSEIL POURSUIT SES TRAVAUX SUR LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, MAIS NE POURRA PAS LES FINALISER AVANT LA CONCLUSION DES NÉGOCIATIONS SUR LE BUDGET EUROPÉEN 2021-2027 :**

Dans son rapport du 5 décembre sur l'état des négociations concernant les textes de la Politique agricole commune (PAC) post-2020, la présidence autrichienne du Conseil a indiqué que de nombreux aspects doivent encore faire l'objet de discussions. D'ailleurs, le rapport affirme que les ministres de l'agriculture ne pourront pas conclure leurs travaux avant que ne soient rendus les arbitrages politiques et budgétaires sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 de l'Union, c'est-à-dire a priori en octobre 2019 au plus tôt. Ainsi, parmi les points à débattre, la présidence autrichienne évoque, entre autres, le budget du POSEI, la réserve de crise agricole, la discipline financière et la question du nombre d'organismes payeurs. Lundi 17 décembre, les ministres de l'agriculture se sont réunis au Conseil pour poursuivre leurs travaux sur la future PAC. Plusieurs pays ont demandé des mesures transitoires avant d'appliquer les nouvelles règles (Italie, Espagne, Hongrie, etc.) et un maintien au niveau actuel des crédits de la PAC post-2020 (France, Espagne, Portugal...). De plus, la France et la Belgique souhaitent modifier les mesures de gestion des risques et des crises, en particulier, la Belgique doute que l'enveloppe de 400 millions d'euros consacrée à la réserve de crise soit suffisante. Cette réserve est abondée par des ponctions aux aides directes, y compris du POSEI, effectuées par le biais de la discipline financière. Ainsi, une augmentation de l'enveloppe de la réserve de crise

pourrait impliquer une augmentation des prélèvements effectués au détriment des agriculteurs des DOM, même si cela n'est à ce stade qu'une hypothèse. Aussi, la rapporteure du Parlement européen (PE) sur le règlement de financement, de gestion et de suivi de la PAC post-2020, l'eurodéputée Ulrike Müller, a proposé de financer cette réserve à partir de la rubrique agricole du budget général de l'UE, en ne ponctionnant les aides directes qu'en cas de besoin budgétaire supplémentaire. Par ailleurs, le Danemark souhaite que la PAC contienne des exigences écologiques fortes, comme par exemple une application de la conditionnalité à tous les agriculteurs. Pour rappel, la conditionnalité s'applique déjà aux aides POSEI, mais l'eurodéputée Esther Herranz Garcia, rapporteure du PE sur le règlement relatif aux plans stratégiques, a accepté d'introduire des amendements dans son rapport pour exclure les RUP du volet verdissement de la conditionnalité des aides. Finalement, la France et la Finlande ont demandé le maintien des aides couplées. Désormais, les discussions sur la future PAC au niveau des Etats-membres seront menées par la Roumanie, qui succède à l'Autriche à la présidence du Conseil des ministres pour le premier semestre 2019.

## **LA COMMISSION EUROPEENNE PUBLIE SES RECOMMANDATIONS EN CAS DE BREXIT SANS ACCORD :**

Mercredi 19 décembre 2018, la Commission européenne a publié une communication transversale sur une éventuelle sortie du Royaume-Uni le 29 mars 2019 sans accord avec l'Union européenne (« *no deal* »). Cette communication intervient au moment où les deux parties sont chacune dans une relative incertitude. En effet, alors que la Chambre des Communes du Parlement britannique devait voter mardi 11 décembre le projet d'accord de retrait conclu avec l'Union européenne (UE) pour assurer une période de transition post-Brexit (du 29 mars 2019 au 30 décembre 2020), le vote de cet accord très vivement critiqué par les parlementaires britanniques (voir Inforup précédent) a été reporté au mois de janvier par la Première ministre qui ne pouvait espérer obtenir le vote de la majorité des députés. Theresa May espère, pendant ce temps, obtenir de l'Union européenne qu'elle renégocie les conditions de cet accord de retrait. L'UE a tenté de rassurer les Britanniques sur la mise en œuvre du filet de sécurité pour ne pas créer de frontière entre les deux Irlande, mais les désaccords perdurent. Il est en l'état peu probable que la position de la Chambre des Communes bascule et, par conséquent, il est possible qu'aucun consensus ne soit trouvé par Theresa May avec sa majorité. C'est pourquoi la Communication de la Commission sur le scénario du « *no deal* » propose quatorze mesures pour éviter des perturbations majeures dans les domaines clés pour l'UE : les droits des citoyens, les transports aériens et terrestres, les services financiers, les douanes, la politique climatique, ainsi que les programmes INTERREG et PEACE, notamment. Mais

ces mesures seraient limitées dans le temps, adoptées unilatéralement et seraient mises en œuvre à la seule condition que les Britanniques les appliquent également. En matière de droits des citoyens, la Commission encourage les Etats membres à attribuer aux Britanniques un statut de résidents de long terme et un permis de travail adapté. La Commission propose aussi que les citoyens britanniques soient exemptés d'exigences de visas. En matière douanière, la Commission propose d'ajouter le Royaume-Uni à la liste des pays bénéficiant d'une autorisation générale d'exportation pour certains biens. Dans le domaine du transport aérien, la Commission vise à garantir pendant 12 mois la prestation de certains services aériens entre l'UE et le Royaume-Uni et à prolonger la validité de certaines licences en matière de sécurité aérienne. Ces mesures visent à éviter une interruption totale du trafic aérien en cas de Brexit dur (« hard Brexit »). De la même manière, la Commission propose d'autoriser les opérateurs britanniques à transporter des marchandises à destination de l'UE pendant une période déterminée. A noter que la Commission n'aborde pas la question de la frontière irlandaise, pierre angulaire d'un accord de retrait, parce que cette Communication envisage, précisément, qu'aucune solution ne soit trouvée. Dans le même temps, un projet de décision modifiant le règlement intérieur du Conseil de l'UE a été adopté mercredi 19 décembre. Selon ce règlement, après le départ du Royaume-Uni, l'Allemagne et la France réunies auront quasiment à elles seules une minorité de blocage au sein de l'UE. Leur population atteindra 33,54% de l'UE, or une minorité de blocage nécessite 35% de la population et 4 Etats membres. Par conséquent, la sortie du Royaume-Uni désorganise aussi l'équilibre européen, au moment même où l'UE devra négocier d'une seule voix avec les Britanniques un accord de libre-échange particulièrement délicat.

**ANNICK GIRARDIN NOMME UN DÉLÉGUÉ À LA CONCURRENCE OUTRE-MER DANS LE BUT DE TENIR LES OBJECTIFS ANNONCÉS À LA RÉUNION SUR LA VIE CHÈRE** : La ministre des Outre-Mer, Annick Girardin, a annoncé en marge d'une réunion la concurrence et la consommation en Outre-mer la nomination de Francis Amand comme nouveau délégué à la concurrence outre-mer, poste créé à l'occasion. Cette annonce se place dans la continuité des déclarations faites par la Ministre lors de sa venue à la Réunion au plus fort de la crise des Gilets jaunes du mois dernier, où le coût de la vie avait été au centre des revendications des manifestants. Annick Girardin y avait annoncé la création d'une plate-forme de transparence des prix et une revue des outils déjà en place pour lutter contre la vie chère, à savoir le bouclier qualité-prix ou encore l'observatoire des prix, des marges et des revenus. Isabelle de Silva, présidente de l'Autorité de la Concurrence, s'est par ailleurs félicitée de cette

annonce, estimant que ce nouveau rôle serait utile pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Francis Amand, qui a déclaré vouloir se rendre à la Réunion avant février, était jusqu'alors médiateur au ministère de l'Agriculture, où il a déjà pu travailler sur des problématiques ultramarines, notamment auprès des filières agricoles guyanaises.

### **LA COMMISSION EUROPÉENNE FAIT LE POINT SUR LES DIFFÉRENTS ACCORDS COMMERCIAUX EN COURS AVANT LA FIN DE L'ANNÉE :**

La Commission européenne a publié ce mercredi 19 décembre ses rapports d'avancement sur les différents accords commerciaux en cours de négociations. Les principaux points à retenir sont les suivants. (1) Au sujet de l'accord UE-Mercosur, les deux parties continuent à travailler afin de trouver un consensus au plus vite, mais aucun prochain round de négociation n'a pour l'instant été fixé. (2) L'accord de modernisation de l'accord UE/Chili est toujours en cours, bien que des points de blocages persistent en ce qui concerne les indications géographiques protégées, les vins et les spiritueux, les règles encadrant les investissements étrangers et le développement durable. Il est prévu qu'une délégation de parlementaires européens se rende dans les prochains jours au Chili afin d'évaluer les modernisations des pratiques sur place relatives à l'accord avant un second round de négociations prévu en janvier prochain à Bruxelles. (3) L'accord UE-Mexique est actuellement en phase d'étude des services juridiques de l'UE avant d'être présenté en plénière devant le Parlement européen pour approbation. (4) La Commission vient d'annoncer que le prochain round de négociations entre l'UE et l'Indonésie aurait lieu du 11 au 15 mars prochain à Bruxelles. (5) Les dates des prochaines rencontres avec l'Australie et la Nouvelle Zélande n'ont, elles, pas été communiquées, malgré l'assurance d'avancées franches dans ces deux négociations par les diplomates de la Commission. (6) Enfin, la Commission a récemment lancé une consultation des parties prenantes au sujet de ses prochaines négociations commerciales avec les Philippines et la Malaisie. L'institution européenne a demandé aux industries possiblement concernées par ces accords, y compris dans les RUP, de leur transmettre leur position.

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 07 AU 11 JANVIER 2019

|                           | PARLEMENT EUROPEEN   | COMMISSION EUROPEENNE  | AUTRES ORGANES EUROPEENS   | AUTRES ÉVÉNEMENTS |
|---------------------------|--|--|--|-------------------|
| <b>Lundi<br/>07/01</b>    | Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire réunie avec la Commission de l'Agriculture et du développement rural<br>17h<br>Échange de vues sur le récent arrêt de la Cour de Justice européenne (C-528/16) |  |  |                   |
| <b>Mardi<br/>08/01</b>    |  |  |  |                   |
| <b>Mercredi<br/>09/01</b> |  | Cécilia Malmström à Washington dans le cadre des négociations de l'accord trilatéral avec les Etats-Unis et le Japon | Conférence sur l'innovation - Après la CJE : L'avenir de la sélection végétale en Europe au Parlement européen |                   |
| <b>Jeudi<br/>10/01</b>    |  |  |  |                   |

|                                 |  |  |  |  |
|---------------------------------|--|--|--|--|
| <b>Vendredi</b><br><b>11/01</b> |  |  |  |  |
|---------------------------------|--|--|--|--|